

Championnats Suisses Cadets patinage artistique 2007 jeunes filles et garçons 20 / 21 janvier 2007, Yverdon

PUBLICATION

RESPONSABLE	Union Suisse de Patinage Commission Figure
ORGANISATEUR	Club de Patinage Artistique d'Yverdon
LIEU	Patinoire d'Yverdon les Bains
MUSIQUE	CD's, Mini Disks et cassettes

Les championnats se dérouleront conformément à la communication ISU no. 1397, aux règlements ISU 2006 de l'artistique et aux règlements USP 2006.

Le championnat sera jugé d'après le "ISU Judging System".

Les champions Suisses Cadets 2006 peuvent défendre leur titre.

CONCOURS

JEUNES FILLES	Programme court:	Voir règlements USP 2006, circulaire USP no. 7 du 28.6.2006 ainsi que les conditions techniques y relatifs
	Libre:	3 minutes +/- 10 secondes
GARCONS	Programme court:	Voir règlements USP 2006, circulaire USP no. 7 du 28.6.2006 ainsi que les conditions techniques y relatifs
	Libre:	3 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

DOPING Les contrôles anti-dopage seront effectués selon les statuts USP, chapitre XIV, par. 43, les "Regulations" ISU et les directives de l'association Olympique Suisse.
La déclaration de soumission est à envoyer avec l'inscription au secrétariat de l'USP.

PROGRAM CONTENT SHEET Les formulaires "Program Content" sont à envoyer au secrétariat de l'USP jusqu'au 1^{er} novembre 2006 le plus tard.

CARTES DE LICENCE Lors du tirage au sort, chaque participant est tenu de se présenter avec sa carte de licence renouvelée.

Les étrangers sont admis à ces championnats selon la règle 1.3.2.1 du règlement USP.

INSCRIPTIONS Seules les inscriptions sur le formulaire original de l'USP seront valables. **Joindre 1 photo passeport noir/blanc (les étrangers sont priés de joindre une copie de la dispense de la Fédération concernée)** et envoyer à:

Union Suisse de Patinage, Haus des Sportes
Case postale 606, 3000 Bern 22

DÉLAI D'INSCRIPTION

30 septembre 2006

**PAS D'INSCRIPTIONS TARDIVES - LES INSCRIPTIONS AVEC TIMBRE
POSTAL APRÈS LA DATE D'INSCRIPTION NE SERONT PAS PRISES EN
CONSIDÉRATION.**

FINANCE D'INSCRIPTION

CHF 200.-- / participant

à payer jusqu'au 1^{er} novembre 2006 au compte CCP 84-5561-2 de l'USP.

AUCUNE FINANCE D'INSCRIPTION NE SERA REMBOURSÉE.

RESPONSABILITÉ

L'USP et le club organisateur ne portent aucune responsabilité vis-à-vis des concurrents et des fonctionnaires de la compétition.

**LOGEMENT ET
ENTRETIEN**

Les frais de logement et d'entretien sont à la charge des participants ou de leurs clubs.

RENSEIGNEMENTS

Club de Patinage Artistique d'Yverdon
Mme Isabelle Graf, Rue des Oiseaux 6, 1400 Yverdon
Tel. 024 / 426 21 77
E-mail: electro.r.graf@bluewin.ch

Les détails concernant le programme et les hôtels seront envoyés aux participants par le club organisateur.

UNION SUISSE DE PATINAGE
Commission Figure